

DELIBERATION N° 95-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PAULIN Jean-Paul
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SIAUD Alain	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	PONCET Denis
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TURC Sylvain	MAUGIRON Frédéric
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	CURT Jean-Pierre	BARTHELEMI Maryse
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	GIRAUD Murielle	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	MORA Serge
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALME Eric	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 09

Nombre de délégués votants : 58

OBJET : ENVELOPPE DE SUBVENTIONS « SOUTIEN A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE EN MATHEYSINE »

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, signée en 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine, la CAF, le Département, la MSA et toutes les communes du territoire se sont engagés à coopérer avec l'ambition de rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services pour les habitants de la Matheysine.

Un des axes stratégiques du Projet social de territoire concerne l'amélioration du vivre-ensemble.

L'animation de la vie sociale constitue un des leviers d'actions pour répondre à cet enjeu de société, en favorisant :

- L'inclusion sociale et la socialisation des habitants du territoire ;
- Le développement de la cohésion sociale ;
- Le développement du pouvoir d'agir des habitants, porté par des valeurs de respect de la dignité humaine, de laïcité, de neutralité, de mixité et de solidarité.

La CAF soutient le développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires, à partir de deux types d'équipements agréés : les Centres sociaux et les Espaces de Vie Sociale (EVS).

En Matheysine, il n'existait jusqu'alors aucune structure de ce type. Le projet social de territoire a permis d'engager une démarche partenariale en faveur de la création d'un EVS, porté par l'association CAFES.

L'agrément vient d'être délivré par la CAF pour une durée de trois ans.

En lien avec les objectifs du Projet social de territoire, Madame la Présidente propose que la CC Matheysine crée une enveloppe budgétaire de 10 000 € par an consacrée à des projets d'animation de la vie sociale, portés par d'autres associations, en complémentarité avec l'EVS et en partenariat avec les partenaires de la CTG.

Un modèle de dossier type de demande de subvention pour ce type d'actions est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'une enveloppe budgétaire pour l'année 2025 d'un montant de 10 000 € pour l'organisation de projets d'animation de la vie sociale tels-que précisés ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

